

**Circulaire n° 2004-19 du 24 février 2004 modifiant  
l'annexe technique de la circulaire n° 98-59 du 25  
mai 1998 relative à l'agrément du séparateur  
modulaire de voies SOBES DBA T**

NOR : EQU0410082C

*Le ministre de l'équipement, des transports,  
du logement, du tourisme et de la  
mer à Mesdames et Messieurs les  
préfets ; directions départementales  
de l'équipement.*

Les dimensions de la broche de liaison entre  
éléments du séparateur modulaire de voies SOBES  
DBA T, définies dans l'annexe technique à la  
circulaire n° 98-59 du 25 mai 1998 sont modifiées  
comme suit :

- diamètre 30 mm (au lieu de 40) ;
- longueur 490 mm (au lieu de 590).

*Le directeur de la sécurité  
et de la circulation routières,  
R. Heitz*